

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND**

3 octobre 2011	Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Armand, tenue à la salle du Conseil de Saint-Armand, lundi le 3 octobre 2011 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Réal Pelletier, maire.
Présences	Sont aussi présents, les conseillers suivants : Daniel Boucher, Serge Courchesne, Marielle Cartier, Richard Désourdy, Ginette Lamoureux Messier.
Absence	Le conseiller Monsieur Clément Galipeau est absent.
Autres présences	La directrice générale, Jacqueline Chisholm, l'inspecteur municipal, Luc Marchessault ainsi que dix citoyens sont aussi présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la prière et après avoir constaté quorum, Monsieur le maire Réal Pelletier ouvre la séance, présente l'ordre du jour et demande son adoption.

1. Prière

ADMINISTRATION

2. Présentation et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre et celui de la séance extraordinaire du 26 septembre 2011
4. Comptes du mois payés et à payer
5. Versement unique pour les travaux d'agrandissement de l'édifice et du stationnement de la MRC de Brome-Missisquoi
6. Formation avec Me Elaine Francis : *Éthique et Déontologie en Matière Municipale*
7. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie
8. Réclamation de Monsieur Jacques Nadeau
9. Réclamation de Madame Gemma Alder
10. Approbation d'un calendrier de conservation des documents municipaux

COMMUNICATIONS

11. Compte-rendu de la rencontre du comité des communications

SECURITÉ PUBLIQUE

12. Rapport du chef pompier
13. Formation en sécurité civile pour l'inspecteur

VOIRIE MUNICIPALE

14. Rapport de l'inspecteur municipal
15. Paiement à Bell pour déplacement des équipements sur le terrain du garage municipal
16. Résolution approuvant les dépenses des travaux sur les chemins Chevalier et Édoin pour recevoir la subvention du député Pierre Paradis
17. Demande de la G.R.C. pour l'installation de 2 poteaux sur le chemin des Érables
18. Sel à déglacer, sable & abrasifs
19. Engagement des conducteurs de charrue
20. Dénéigement des stationnements des édifices municipaux
21. Demande d'appui par la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville concernant la création d'un parc servant de halte pour une piste cyclable

HYGIENE DU MILIEU

22. Demande au MDDEP pour revitaliser les berges de la baie Missisquoi
23. Demande d'appui par l'O.B.V.B.M. pour son projet de « Conservation volontaire des habitats et de la biodiversité le long de la rivière de la Roche et ses tributaires, à Saint-Armand
24. Lettre d'intention pour confirmer notre intérêt à faire valoriser nos matières organiques au futur site de biométhanisation de la Régie Intermunicipale d'Élimination de Déchets Solides de Brome-Missisquoi

URBANISME ET ZONAGE

25. Rapport de l'inspecteur en bâtiments
26. Dispositions particulières dans les îlots déstructurés
27. Demande à la C.P.T.A.Q. pour la vente d'une partie de terrain à Monsieur André Lapointe
28. Demande à la C.P.T.A.Q. de Madame France Delsaer pour la vente de 2 terrains

LOISIRS ET CULTURE

29. Acceptation du règlement général de la bibliothèque municipale Léon-Maurice-Côté
30. Demande de location de salle
31. Salon des métiers d'Arts

AFFAIRES EXTERIEURES

32. Rapport de la MRC
33. Préparation au financement permanent ^pour les travaux d'agrandissement de l'édifice et du stationnement
34. Demande de participation financière pour la présentation du programme éducatif les « Mousquetaires de l'eau claire » à l'école Notre-Dame-de-Lourdes
35. Demande d'approbation de la Société d'Histoire de Missisquoi pour l'installation d'un panneau commémorant les évènements de 1813 et 1814 dans le secteur Philipsburg
36. Demande de participation financière à la Coopérative de soutien à domicile du Pays des Vergers
37. Demande d'appui de la FQM concernant le projet de Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable
38. Demande de suspension immédiate de la Commission de représentation électorale du Québec
39. VARIA
 - Développement commercial dans la section sud de Saint-Armand
 - entretien station communautaire
 - Station communautaire sur le site
40. Levée

11-10-188

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Serge Courchesne
et résolu

QUE : L'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le VARIA ouvert jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉ

11-10-189

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Daniel Boucher
appuyé par Serge Courchesne
et résolu

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2011 ainsi que la séance extraordinaire du 26 septembre 2011 soient adoptés tel que rédigés et lus par les membres du Conseil.

ADOPTÉ

4. COMPTES DU MOIS PAYÉS ET À PAYER

Les comptes suivants sont présentés pour acceptation :

TOTAL DES SALAIRES PAYÉS EN SEPTEMBRE 2011 : 25 255.30 \$

LISTE DES COMPTES PAYÉS EN SEPTEMBRE 2011 :

C1100624	Société Canadienne des postes	102.72
C1100625	L.Bourgea & Fils inc.	77.15
C1100626	J.O. Lévesque Ltée	98.46
C1100627	Opération Nez rouge	100.00
C1100628	L'homme & Fils enr.	296.89
C1100629	Entreprises Électriques de Bedford inc.	912.53
C1100630	Les entreprises Denex inc.	1 993.69
C1100631	Camp de jour de Bedford	1 585.00
C1100632	Restaurant chez pépé	ANNULÉ
C1100633	Groupe Synergis inc.	1 139.81
C1100634	Sylvie Smith	120.00
I0110133	Receveur généra	2 142.63
I0110134	Ministre du Revenu du Québec	5 784.61
I0110135	Hydro-Québec	28.70
I0110136	Hydro-Québec	32.38
I0110137	Hydro-Québec	710.87
I0110138	Hydro-Québec	169.73
I0110139	Hydro-Québec	57.70
I0110140	Hydro-Québec	35.70
I0110141	Bell Internet haute Vitesse Affaires	88.81

I0110142	Bell Internet haute Vitesse Affaires	79.74
I0110143	Bell Canada	257.84
I0110144	Bell Canada	99.79
I0110145	Bell Canada	304.33
I0110146	Bell Canada	67.31
I0110147	Bell Internet haute Vitesse Affaires	87.66
I0110148	Hydro-Québec	396.06
I0110149	Hydro-Québec	127.80
I0110150	Hydro-Québec	193.53
I0110151	Hydro-Québec	297.12
I0110152	Hydro-Québec	289.00
I0110153	Bell Mobilité	298.23
I0110154	Telus	680.77

Total des comptes payés **18 656,56\$**

LISTE DES COMPTES À PAYER :

C1100635	Jacqueline C. Chisholm	38.63
C1100636	Luc Marchessault	587.00
C1100637	Jacques Pelletier	96.00
C1100638	Daniel Boucher	102.50
C1100639	Réal Pelletier	793.21
C1100640	Clément Galipeau	84.00
C1100641	M.R.C. Brome-Missisquoi	200.00
C1100642	Ministre des Finances	99 893.00
C1100643	Régie Intermun.Élimination Déchets	2 110.86
C1100644	Christiane Dubé	84.00
C1100645	Arlette Arpin	84.00
C1100646	Petrole Dupont	2 641.03
C1100647	Propane du Suroît	33.73
C1100648	Yvon Chevalier	1 934.19
C1100649	Aquatech Soc. Gestion de l'eau	1 392.65
C1100650	Journal l'Avenir	531.17
C1100651	Les Éditions juridiques FD	147.00
C1100652	Équipement Laguè Pike-River inc.	977.07
C1100653	Federation Québécoise des Municipalités	30.02
C1100654	Media Transcontinental S.E.N.C.	23.77
C1100655	Papeterie Coupal (2010) inc.	119.61
C1100656	Financière Banque Nationale inc.	37 545.78
C1100657	Sylvie Ditcham	1 300.00
C1100658	CDS Produits de Bureau inc.	7 969.05
C1100659	L. Bourgea & Fils inc.	464.53
C1100660	J.O. Lévesque Ltée	7 014.55
C1100661	J.A. Beaudoin construction limitée	8 371.89
C1100662	Soudures Robert Brault inc.	20.60
C1100663	Raymond Marie-Claire L.	628.76
C1100664	Pièces d'Autos de Bedford	564.20
C1100665	Deragon auto cité inc.	790.04
C1100666	Bel-O Transports inc.	9 738.30
C1100667	Centre du pneu F.M.L.	29.69
C1100668	G.D.B. inc.	141.91
C1100669	Charpentier René	15 230.40
C1100670	L'Homme & Fils enr.	1 730.54
C1100671	Entreprises Électriques de Bedford	5 767.55
C1100672	Location Florabec inc.	1 032.34
C1100673	Atelier de mécanique mobile de l'estrie	4 126.38
C1100674	Bock inc.	621.85
C1100675	Restaurant chez pépé	157.23
C1100676	Emco Corporation	2 153.18
C1100677	Groupe Maska inc.	34.34
C1100678	Würth Canada Limitée	858.53
C1100679	Concassage Pelletier inc.	1 009.71
C1100680	Allied Medical	36.75
C1100681	École Nationale des pompiers	496.00
C1100682	Francis Picard	169.18
C1100683	Sani-Eco inc.	471.32
C1100684	Pioneer Products	2 028.75
C1100685	Ace Industrial supply inc.	444.00
C1100686	Réseau Mobilité plus	224.32
C1100687	Biolab	173.16
C1100688	Commission Scolaire de Laval	869.00
C1100689	Imprimerie sur-del	223.29
C1100690	Magasin général Pike-River	45.00

C1100691	Lamothe Énergie	502.63
C1100692	Toilettes Portatives Sanibert	296.20
C1100693	Gestion Marc Chevalier	102.53
C1100694	Coffrages Dunasso (2001) inc.	9 665.52
C1100695	Ginette Lamoureux Messier	91.50
C1100696	Produits Forestiers St-Armand inc.	182.44
C1100697	Jacques Josée	500.00
C1100698	Andrew Monette	379.00
C1100699	Gendreau Joel	76.00
C1100700	Jacinthe Coupal	292.50
C1100701	Duchesneau Dany	88.50
C1100702	Transport Roger Laplante	452.68
C1100703	Transport Gérald Martin inc.	1 234.99

Total des comptes à payer **238 250.04 \$**

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci haut mentionnées sont projetées par le conseil de la municipalité.

Directrice générale

11-10-190 Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Serge Courchesne
et résolu

QUE : les comptes ci hauts mentionnés au montant de 25 255.30\$, de 18 656.56 \$ et de 238 250.04 \$ soient acceptés et payés ainsi que les factures suivantes:

- L. Bourgea & Fils inc. :	5 527.45 \$
- Pavages Maska inc.:	213 419.62 \$
- Marielle Cartier :	840.32 \$
- Serge Courchesne:	351.13 \$
- Daniel Boucher :	677.50 \$

ADOPTÉ

11-10-191 5. **VERSEMENT UNIQUE POUR LES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉDIFICE ET DU STATIONNEMENT DE LA MRC DE BROME-MISSISQUOI**

Il est proposé par Daniel Boucher
appuyé par Richard Désourdy
et résolu

QUE : la municipalité désire se prévaloir du privilège de payer en un seul versement sa quote-part pour l'agrandissement de l'édifice de la MRC de Brome-Missisquoi, soit un montant approximatif de 58 904 \$, tel que présenté en date du 28 septembre 2011.

ADOPTÉ

6. **FORMATION AVEC ME ÉLAINE FRANCIS : ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE**

Un rappel aux conseillers inscrits à la formation du 14 octobre prochain.

11-10-192 7. **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE**

Avis de motion est par les présentes donné et le projet de règlement est lu, par la conseillère Marielle Cartier, à l'effet qu'elle ou un autre membre de ce Conseil proposera l'adoption d'un règlement devant porter le numéro 112-11, RÈGLEMENT ADOPTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND. Une dispense de lecture est demandée.

ADOPTÉ

8. **RÉCLAMATION DE MONSIEUR JACQUES NADEAU**

L'information a été transmise au Conseil municipal.

9. **RÉCLAMATION DE MADAME GEMMA ALDER**

La réclamation a été acheminée à Pavages Maska inc. tel que spécifié à l'article 10 du devis concernant les travaux de réfection des chemins Chevalier et Édoin.

11-10-193

10. **APPROBATION D'UN CALENDRIER DE CONSERVATION DES DOCUMENTS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE : l'article 7 de la Loi sur les archives oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

CONSIDÉRANT QUE : l'article 8 de cette même loi oblige les organismes publics visés aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe à soumettre à l'approbation du ministre son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

CONSIDÉRANT QUE : ce calendrier doit être soumis à l'approbation de la ministre de la Culture et des Communications;

En conséquence,

Il est proposé par Richard Désourdy
appuyé par Serge Courchesne
et résolu

D'ADOPTER le calendrier de conservation de la Municipalité de Saint-Armand, daté du 3 octobre 2011.

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière, à le signer et à le soumettre aux Archives Nationales du Québec pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉ

11. **COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ DES COMMUNICATIONS**

Aucune rencontre en septembre. Le conseiller Daniel Boucher dresse la liste des modifications apportées dernièrement au site internet.

12. **RAPPORT DU CHEF POMPIER**

Journée Porte Ouverte le 15 octobre prochain.

13. **FORMATION EN SÉCURITÉ CIVILE POUR L'INSPECTEUR**

Aucune résolution. Demande refusée.

16. **RÉSOLUTION APPROUVANT LES DÉPENSES DES TRAVAUX SUR LES CHEMINS CHEVALIER ET ÉDOIN POUR RECEVOIR LA SUBVENTION DU DÉPUTÉ PIERRE PARADIS**

11-10-194

SUBVENTION DE 20 000 \$ - AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

Il est proposé par Richard Désourdy
appuyé par Daniel Boucher
et résolu

QUE : le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 20 000\$, conformément aux exigences du Ministère des Transports;

QUE : les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉ

11-10-195 SUBVENTION DE 10 000 \$ - AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

Il est proposé par Richard Désourdy
appuyé par Daniel Boucher
et résolu

QUE : le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 10 000\$, conformément aux exigences du Ministère des Transports;

QUE : les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉ

11-10-196 17. DEMANDE DE LA G.R.C. POUR L'INSTALLATION DE 2 POTEAUX SUR LE CHEMIN DES ÉRABLES

CONSIDÉRANT QUE : pour des raisons de sécurité, la Gendarmerie Royale du Canada (GRC) désire installer deux (2) poteaux dotés d'équipements de surveillance, sur le chemin des Érables;

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité de Saint-Armand considère que le projet « Concept » de la GRC ne doit pas avoir d'impact sur le fait de maintenir ouvert ou non un port de douanes;

En conséquence,

Il est proposé par Richard Désourdy
appuyé par Marielle Cartier
et résolu

QUE : la municipalité de Saint-Armand accepte de conclure une entente afin d'autoriser la GRC à installer deux (2) poteaux, un de 45 pieds et un de 55 pieds, dotés d'équipements de surveillance, sur le chemin des Érables;

QU' : advenant l'annonce de la réduction des heures ou la fermeture d'un port de douanes, l'entente concernant les installations sur le chemin des Érables deviendra caduque et les installations devront être enlevées dans un délai de 30 jours;

QUE : le maire, monsieur Réal Pelletier, et la directrice générale, Jacqueline C. Chisholm, soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉ

18. SEL À DÉGLACER, SABLE & ABRASIFS

11-10-197 SEL À DÉGLACER

Il est proposé par Serge Courchesne
appuyé par Richard Désourdy
et résolu :

QUE : la municipalité achète le sel à déglacer de Mines Seleine à 86.04\$ la tonne métrique incluant la livraison, taxes en sus;

QUE : le transport du sel à déglacer soit fait par les camionneurs de la municipalité si possible.

ADOPTÉ

- 11-10-198 **SABLE**
- Il est proposé par Richard Désourdy
appuyé par Serge Courchesne
et résolu :
- QUE : la municipalité achète le sable pour le déglacage des chemins d'hiver chez Pete Persons Sand, Gravel & Fill Inc. au coût de 13.45 \$ la tonne métrique, incluant la livraison, taxes en sus.
- ADOPTÉ**
-
- 11-10-199 **ABRASIF**
- Il est proposé par Richard Désourdy
appuyé par Serge Courchesne
et résolu :
- QUE : les abrasifs pour le déglacage des chemins d'hiver soient achetés chez Graymont inc. au coût de 11 \$ la tonne métrique pour de l'abrasif 1,25-5mm, livraison et taxes en sus.
- ADOPTÉ**
-
- 11-10-200 19. **ENGAGEMENT DES CONDUCTEURS DE CHARRUE**
- Il est proposé par Daniel Boucher
appuyé par Marielle Cartier
et résolu :
- QUE : Messieurs Roland Marchessault et Jacques Pelletier soient embauchés pour conduire les déneigeuses de la municipalité pour la saison d'hiver 2011-2012 au coût de 5 500 \$ chacun, jusqu'à concurrence de 200 heures, payable en dix (10) versements égaux de 550\$;
- QU' : après 200 heures, ils soient payés 20 \$ l'heure.
- ADOPTÉ**
-
- 11-10-201 20. **DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS DES ÉDIFICES MUNICIPAUX**
- Il est proposé par Richard Désourdy
appuyé par Marielle Cartier
et résolu
- QUE : le déneigement du stationnement des édifices municipaux soit fait par Colette B. Litjens et Normand Litjens, pour la saison d'hiver 2011-2012 au coût de 62.50\$ l'heure plus les taxes.
- ADOPTÉ**
-
14. **RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**
- Les travaux de réfection des chemins Chevalier et Édoin sont terminés. Un montant en surplus devra être déboursé pour la pierre supplémentaire sur le chemin Édoin.
-
- 11-10-202 15. **PAIEMENT À BELL POUR DÉPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS SUR LE TERRAIN DU GARAGE MUNICIPAL**
- Il est proposé par Serge Courchesne
appuyé par Richard Désourdy
et résolu
- QUE : la municipalité autorise Bell à déplacer leurs installations sur le terrain du garage municipal et autorise le paiement de ces travaux.
- ADOPTÉ**

- 11-10-203 21. DEMANDE D'APPUI PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GEORGES-DE-CLARENCEVILLE CONCERNANT LA CRÉATION D'UN PARC SERVANT DE HALTE POUR UNE PISTE CYCLABLE
- Il est proposé par Daniel Boucher
appuyé par Richard Désourdy
et résolu
- QUE : la municipalité de Saint-Armand appui la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville concernant sa demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. pour la création d'un parc servant de halte pour une piste cyclable.
- ADOPTÉ
- 11-10-204 22. DEMANDE AU MDDEP POUR REVITALISER LES BERGES DE LA BAIE MISSISQUOI
- Il est proposé par Daniel Boucher
appuyé par Marielle Cartier
et résolu
- QU' : la Municipalité de Saint-Armand présente une demande de certificat d'autorisation au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, afin de procéder à la revitalisation des berges de la baie Missisquoi, tel que décrit dans le document préparé par Monsieur Pierre-Olivier Côté, biologiste du Groupe Synergis, intitulé « RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES BERGES DE LA BAIE MISSISQUOI À SAINT-ARMAND, SECTEUR PHILIPSBURG ».
- ADOPTÉ
- 11-10-205 23. DEMANDE D'APPUI PAR L'O.B.V.B.M. POUR SON PROJET DE « CONSERVATION VOLONTAIRE DES HABITATS ET DE LA BIODIVERSITÉ LE LONG DE LA RIVIÈRE DE LA ROCHE ET SES TRIBUTAIRES, À SAINT-ARMAND
- Il est proposé par Richard Désourdy
appuyé par Daniel Boucher
et résolu
- QUE : la municipalité de Saint-Armand appui le projet de « Conservation Volontaire des habitats et de la Biodiversité le long de la rivière de la Roche et ses tributaires, secteur Saint-Armand » présenté par l'O.B.V.B.M. ;
- QUE : la municipalité accepte de prêter la salle communautaire lors des séances d'informations, en autant qu'elle sera libre.
- ADOPTÉ
- 11-10-206 24. LETTRE D'INTENTION POUR CONFIRMER NOTRE INTÉRÊT À FAIRE VALORISER NOS MATIÈRES ORGANIQUES AU FUTUR SITE DE BIOMÉTHANISATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ÉLIMINATION DE DÉCHETS SOLIDES DE BROME-MISSISQUOI
- CONSIDÉRANT QUE : le présent Conseil signifie l'intérêt et la volonté de la Municipalité de Saint-Armand à faire valoriser ses matières organiques au futur site de biométhanisation de la Régie;
- CONSIDÉRANT QUE : lors de la mise en place du site de biométhanisation par la Régie, il est dans l'intention de la Municipalité de Saint-Armand que les matières organiques soient séparées à la source à l'aide d'un sac de couleur déterminée pour être triées et traitées à l'usine de biométhanisation située au Lieu Enfouissement Technique de la Régie Intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi, à Cowansville;
- CONSIDÉRANT QU' : un protocole d'entente avec différentes clauses acceptées par les deux parties sera élaboré pour officialiser l'entente sur la disposition et la valorisation des matières organiques;

En conséquence,

Il est proposé par Richard Désourdy
appuyé par Daniel Boucher
et résolu

QUE : la Municipalité de Saint-Armand a l'intention d'adhérer au protocole d'entente à venir avec différentes clauses acceptées par les deux parties et ainsi valoriser ses matières organiques pour l'ensemble de son territoire.

ADOPTÉ

25. RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENTS

Le rapport est déposé.

26. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DANS LES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS

Une copie du document de travail reçu de Francis Dorion de la MRC de Brome-Missisquoi, concernant des dispositions particulières dans les îlots déstructurés, est remise aux membres du conseil afin de recueillir leurs commentaires avant le 21 octobre prochain.

11-10-207

27. DEMANDE À LA C.P.T.A.Q. POUR LA VENTE D'UNE PARTIE DE TERRAIN À MONSIEUR ANDRÉ LAPOINTE

CONSIDÉRANT QUE : Madame Helen Domingue désire acheter une partie du lot 111 du cadastre de la Paroisse de Saint-Armand Ouest, appartenant à la municipalité de Saint-Armand et contiguë à sa propriété au 628, chemin St-Armand;

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité accepte de vendre ladite partie du lot 111 demandée par Madame Domingue, d'une superficie approximative de 3 600 pieds carrés;

CONSIDÉRANT QUE : la présente demande ne contrevient en rien à la réglementation municipale présentement en vigueur;

En conséquence,

Il est proposé par Serge Courchesne
appuyé par Daniel Boucher
et résolu

QUE : la municipalité demande à la C.P.T.A.Q. de bien vouloir autoriser la vente d'une partie du lot 111, du cadastre de la Paroisse de Saint-Armand Ouest, soit une superficie approximative de 3 600 pieds carrés, à Madame Helen Domingue.

ADOPTÉ

11-10-208

28. DEMANDE À LA C.P.T.A.Q. DE MADAME FRANCE DELSAER POUR LA VENTE DE 2 TERRAINS

CONSIDÉRANT QUE : Madame France Delsaer désire vendre une partie des lots 131-9 et 131-11 du cadastre de la Paroisse de Saint-Armand Ouest et obtenir pour le futur acquéreur l'autorisation d'y construire une résidence;

CONSIDÉRANT QUE : lesdits lots font partie d'un projet d'îlot déstructuré présentement à l'étude par la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec;

CONSIDÉRANT QUE : la présente demande ne contrevient en rien à la réglementation municipale présentement en vigueur;

En conséquence,

Il est proposé par Serge Courchesne
appuyé par Richard Désourdy
et résolu

QUE : la municipalité de Saint-Armand appuie la demande d'autorisation d'utilisation à une fin autre que l'agriculture, présentée par madame France Delsaer à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, pour l'aliénation d'une partie des lots 131-9 et 131-11, au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Armand Ouest ainsi que l'autorisation d'y construire une résidence sur chacune des parties de lots.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS 21H00

Marie-Hélène Batchelor: L'étang est haut et le tuyau est surélevé, avant l'hiver on doit le drainer.

Lise Bourdages : Sur le site, la station communautaire doit être bougée à l'intérieur du menu.

Monique Dupuis : La signalisation du chemin St-Armand et de la rue Quinn doit être revue. Code d'éthique disponible publiquement ?

Robert Litjens : Quelle est la grandeur permise pour un bâtiment accessoire comme un garage ?

Colette Litjens : Merci pour le contrat de déneigement.

11-10-209

29. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE LÉON-AURICE-CÔTÉ

CONSIDÉRANT QUE : le 2^e paragraphe de l'article 1 du règlement no. 652-03 de la Ville de Bedford, « Règlement général de la bibliothèque municipale Léon-Maurice-Côté », doit maintenant inclure la municipalité de Saint-Armand;

CONSIDÉRANT QUE : les services de la Fondation Bill Gates n'existent plus;

CONSIDÉRANT QUE : l'article 3.17 de la convention d'affiliation relativement à l'adhésion de la municipalité au Centre Régional de Services Publiques aux Bibliothèques de la Montérégie inc., stipule que la municipalité doit adopter par voie de résolution municipale les Règlements de la bibliothèque;

Il est proposé par Daniel Boucher
appuyé par Marielle Cartier
et résolu

QUE : la municipalité de Saint-Armand accepte le règlement no. 652-03 de la Ville de Bedford, « Règlement général de la bibliothèque municipale Léon-Maurice-Côté, en modifiant le 2^e paragraphe de l'article 1, tel que stipulé au préambule.

ADOPTÉ

11-10-210

30. DEMANDE DE LOCATION DE SALLE

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Serge Courchesne
et résolu

QUE : la municipalité de Saint-Armand accepte que la salle communautaire soit utilisée gratuitement, par madame Jutta Helmer, pour des cours de Yoga.

ADOPTÉ

- 11-10-211 31. **SALON DES MÉTIERS D'ARTS**
- Il est proposé par Daniel Boucher
appuyé par Richard Désourdy
et résolu
- QU' : un montant jusqu'à concurrence de 1 500 \$, soit alloué pour le 5 à 7 de l'ouverture du Salon des Métiers d'Arts à Saint-Armand, et ce, sur présentation de pièces justificatives.
- ADOPTÉ**
32. **RAPPORT DE LA MRC**
- Parmi les sujets discutés :
- Le futur site de biométhanisation
 - Le PDZA
33. **PRÉPARATION AU FINANCEMENT PERMANENT POUR LES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉDIFICE ET DU STATIONNEMENT**
- Le sujet est le même que le point 5.
- 11-10-212 34. **DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME ÉDUCATIF LES « MOUSQUETAIRES DE L'EAU CLAIRE » À L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LOURDES**
- Il est proposé par Richard Désourdy
appuyé par Daniel Boucher
et résolu
- QUE : la municipalité accepte de participer financièrement, en 2012, au programme éducatif les « Mousquetaires de l'eau claire », offert à l'école Notre-Dame-de-Lourdes par l'Organisme du Bassin Versant de la Baie Missisquoi, avec un montant de 500 \$.
- ADOPTÉ**
35. **DEMANDE D'APPROBATION DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE MISSISQUOI POUR L'INSTALLATION D'UN PANNEAU COMMÉMORANT LES ÉVÈNEMENTS DE 1813 ET 1814 DANS LE SECTEUR PHILIPSBURG**
- Le projet consiste à combien de panneaux et de quelle dimension ? La municipalité est fière de participer à ce projet et encourage la Société d'histoire de Missisquoi à le poursuivre.
- 11-10-213 36. **DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA COOPÉRATIVE DE SOUTIEN À DOMICILE DU PAYS DES VERGERS**
- Il est proposé par Richard Désourdy
appuyé par Marielle Cartier
et résolu
- QUE : la municipalité de Saint-Armand appuie les services offerts par la Coopérative du Pays des Vergers en contribuant annuellement avec un montant de 480 \$.
- ADOPTÉ**

37. DEMANDE D'APPUI DE LA FQM CONCERNANT LE PROJET DE LOI SUR LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES MINÉRALES DANS LE RESPECT DES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- ATTENDU QUE** le 12 mai dernier, M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, lequel fait suite au projet de loi n° 79 dont l'étude a été interrompue l'automne dernier afin de procéder à des modifications;
- ATTENDU QUE** les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et à l'absence des redevances au niveau local;
- ATTENDU QUE** Le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la présence du développement minier sur l'aménagement du territoire;
- ATTENDU QUE** la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire en Commission parlementaire sur l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, le 23 août dernier ;
- ATTENDU QUE** dans son mémoire, la Fédération Québécoise des Municipalités demande notamment au gouvernement du Québec :
- de retirer l'article 327 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme;
 - de respecter l'autonomie municipale et de donner la latitude et la souplesse dans la mécanique d'identification des zones à restreindre ou à interdire, notamment les parcs nationaux ou régionaux pour éviter les conflits avec d'autres utilisations du territoire municipal non urbanisé;
 - que la MRC où le titre minier est circonscrit siège d'office au sein du comité de suivi de toute nouvelle mine sur son territoire;
 - qu'il s'assure d'obtenir le maximum de redevances sur l'exploration et l'exploitation des substances minérales grâce à la mise en place d'un régime basé sur les cinq grands principes qu'elle propose, à l'image du modèle déjà établi dans le cadre de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités 2007-2013, ajusté en fonction des particularités de la filière;
 - qu'un chantier de travail particulier soit dès maintenant mis en place afin de convenir du modèle de redevances approprié qui devrait être inclus dans la Loi sur les mines;
 - d'inclure une disposition dans la Loi sur les mines qui donnerait la possibilité au ministre d'exiger que le traitement de la matière première se fasse au Québec, lors de la conclusion d'un bail minier;
 - de développer une stratégie permettant l'émergence de filières de transformation et la production de produits à valeur ajoutée provenant des substances minérales au Québec.
- ATTENDU QUE** lors de la réunion du conseil d'administration du 25 août dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur ces enjeux;

**Il est proposé par Daniel Boucher
appuyé par Marielle Cartier
et résolu**

- D'APPUYER** les revendications de la Fédération Québécoise des Municipalités concernant le projet de loi n° 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;
- DE TRANSMETTRE** une copie de la présente résolution à M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à Mme Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

ADOPTÉ

38. DEMANDE DE SUSPENSION IMMÉDIATE DE LA COMMISSION DE REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC

Aucune résolution.

39. VARIA

DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DANS LA SECTION SUD DE SAINT-ARMAND

La conseillère Marielle Cartier se retire de la discussion.

Le conseiller Daniel Boucher se demande ce qui peut être fait maintenant pour s'assurer d'une zone commerciale plus tard ?

11-10-215 **STATION COMMUNAUTAIRE SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par Serge Courchesne
appuyé par Daniel Boucher
et résolu

QUE : la rubrique de la station communautaire soit placée dans le menu secondaire.

ADOPTÉ

ENTRETIEN STATION COMMUNAUTAIRE

Aucune résolution.

LA ROUTE DES VINS ET ILLISIBLE

La conseillère Ginette Lamoureux Messier enverra un courriel à cet effet.

BON VOISIN, BON ŒIL

Le formulaire disponible pour effectuer un constat sera diffusé sur le site internet de la municipalité.

NELSON LODGE EST À VENDRE

La 9^e loge fondée en 1803... en réflexion.

Le conseiller Serge Courchesne quitte à 22h35.

11-10-216 40. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Daniel Boucher
et unanimement résolu

QUE : la séance soit levée à 22H40.

ADOPTÉ

DIRECTRICE GÉNÉRALE
Jacqueline C. Chisholm

MAIRE
Réal Pelletier